



Institut de la
Protection
Sociale

Institut de la Protection Sociale

Dossier de Presse - Janvier 2012

Relations presse

Agence SHAN

Olivier DURBIZE

Tel : 01 42 86 82 48

Mob : 06 13 27 31 02

Email : olivier.durbize@shan.fr

Internet : <http://institut-de-la-protection-sociale.fr>

Edito

Sous le poids de l'histoire et du flot de réformes qu'elle a connu depuis plus de quarante ans, la protection sociale des travailleurs salariés et non-salariés constitue aujourd'hui un des enjeux cruciaux du dialogue social en France. Au cœur du débat, la réforme des retraites a très largement contribué, ces deux dernières années, à alimenter les discussions entre les pouvoirs publics et les différents acteurs économiques de notre société.

Si les objectifs de la réforme et les moyens mis en œuvre pour la réaliser sont aujourd'hui encore largement discutés, l'heure n'est plus au doute. Il faut réformer de toute urgence le dispositif au risque de le voir gravement remis en cause. Il faut le réformer pour l'entreprise, leurs dirigeants et leurs salariés afin que la protection sociale, un de nos réels atouts socio-économiques, ne soit plus perçue comme une contrainte dépendant des aléas politiques et d'une instabilité chronique tant sur le plan social que fiscal.

La législation actuelle ne répond plus aux besoins et à la réalité de l'entreprise d'aujourd'hui. Trop technique, trop arbitraire, trop injuste, l'univers de la protection sociale doit gagner en clarté aux yeux des principaux concernés par sa réforme : les entreprises, les dirigeants et leurs salariés.

Force est de constater que certaines mesures ont fait l'objet de décisions trop rapides de la part des autorités politiques et administratives. Les meilleures intentions politiques ne sauraient se dispenser d'une consultation sérieuse auprès des principaux intéressés : les entreprises et leurs principaux conseils. Telle est la mission première à laquelle l'Institut de la Protection Sociale aura désormais à cœur de répondre auprès de l'ensemble des parties prenantes au débat public.

« Enjeu socio-économique majeur du XXI^{ème} siècle, la protection sociale des travailleurs salariés et non-salariés est aujourd'hui à un moment charnière de son histoire.

Son avenir dépend de notre capacité collective à la réformer de toute urgence en prenant en compte les besoins de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses salariés. »



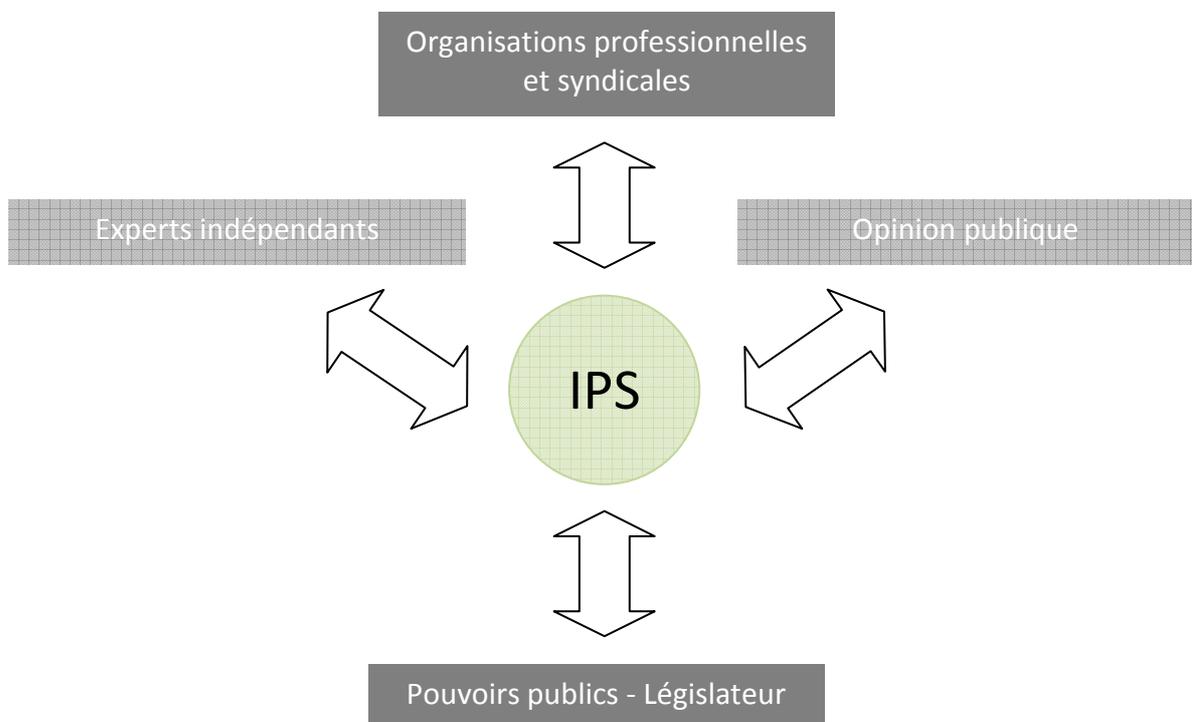
Bruno Chrétien
Président de l'Institut de la
Protection Sociale

L'Institut de la Protection Sociale :

le premier « think tank » dédié à la protection sociale

Créé en juin 2011, l'Institut de la Protection Sociale (IPS) constitue un laboratoire et un réservoir d'idées inédit en France pour toutes questions liées à la protection sociale de l'entreprise. Son but est de promouvoir collectivement, particulièrement auprès des pouvoirs publics, les réflexions d'experts concernant la définition et la mise en œuvre d'une législation efficace au niveau des systèmes de prévoyance-retraite de la population active.

Grâce à ses membres et à ses experts indépendants, l'IPS souhaite peser sur le débat public en faisant des propositions concrètes d'évolution de la réglementation. Il souhaite notamment contribuer à une meilleure prise en compte de l'expérience de « terrain » de professionnels issus du secteur de l'expertise comptable, bancassurance et du patrimoine. Son rôle est ainsi de contribuer à l'aménagement de règles pérennes en matière de protection sociale.



Par la publication de notes d'analyse, d'articles, et l'organisation de groupes de réflexions et de conférences, l'Institut de la Protection Sociale s'attache à l'examen de l'ensemble des domaines liés à la protection sociale en France : **répartition et évolution des cotisations, évolution des dispositifs retraite et prévoyance, des couvertures santé, etc.** A ce titre, l'IPS analyse le contenu et l'évolution des règles en vigueur, identifie les cohérences techniques et les difficultés de mise en œuvre des nouveaux textes législatifs et, enfin, propose des solutions cohérentes, efficaces et simples d'application.

Les travaux et recommandations de l'IPS sont accessibles en ligne sur le site : <http://institut-de-la-protection-sociale.fr>

Un laboratoire d'idées ouvert à la réforme de la protection sociale de l'entreprise

L'Institut de la Protection Sociale est une **association non partisane**, dont chacun des membres est susceptible de représenter la diversité des opinions politiques de la société française. Son objectif premier est d'être une source d'information supplémentaire sur l'ensemble des sujets liés à la protection sociale du salarié et du dirigeant d'entreprise, ainsi qu'à l'ensemble des travailleurs non-salariés (artisans, commerçants, professionnels libéraux).

Constitué principalement d'experts financiers, juridiques et fiscaux en la matière (voir liste à jour en page 5), **l'IPS a pour vocation d'être un interlocuteur de premier plan au sein des débats de fond qui concernent la réforme en cours.**

Au-delà des questions d'application des règles en matière de retraite et de prévoyance, l'objectif de l'IPS est donc bien d'aider à clarifier les principaux enjeux que connaît, aujourd'hui en France, notre modèle de protection sociale ; et ainsi d'apporter des éléments de réponses aux principales questions :

- Comment permettre à tous les actifs de bénéficier plus équitablement d'une protection sociale efficace ?
- Comment permettre de renforcer le financement du système des retraites ?
- Comment favoriser une prise en charge sérieuse des risques réels en matière de prévoyance ?
- etc.

L'urgence de la réforme de notre modèle social nécessite plus que jamais que **l'ensemble de la population active**, première concernée par la réforme de la protection sociale, prenne part aux discussions publiques sur le sujet. Or, si la question du « quand » est aujourd'hui définitivement tranchée, celle du « comment » reste très largement en suspens. L'Etat et ses administrations, les assureurs, les mutuelles, sont aujourd'hui en plein débat pour réinventer ou, tout du moins, renouveler l'un des maillons forts de notre pacte social.

REPÈRES

2010-2011 : Deux années phares pour la réforme engagée

Avec la **Loi du 9 novembre 2010** et la décision publique prise en faveur de l'allongement de la durée de vie active en France, l'Etat a désormais prévu la convergence des régimes privés et publics de retraites et l'amélioration des mécanismes de solidarité des régimes de retraite. Cette réforme législative a marqué, à n'en pas douter, un temps fort du débat public sur la pérennité du modèle social français.

Un an après, quasiment jour pour jour, le **15 novembre 2011**, Nicolas Sarkozy a manifesté la volonté d'instaurer un Haut Conseil au financement de la protection sociale "afin d'aider à poursuivre [...] la voie du redressement des différentes branches de la Sécurité sociale"* . Cette création sur le plan institutionnel a constitué une étape supplémentaire dans l'histoire des réformes touchant le modèle social français. Le futur Haut-Conseil devra notamment chargé d'apporter des éléments de réponse sur les dispositions à prendre pour réduire le poids de la taxation sur le travail ou à la question de savoir si le financement de la protection sociale doit reposer autant sur les salaires.

*discours de Nicolas Sarkozy à Bordeaux, le 15 novembre 2011

Une mission urgente pour des millions de cotisants !

La protection sociale est aujourd'hui source de nombreuses injustices car de nombreux actifs en sont exclus trop souvent en raison de l'excès de complexité des règles d'application de la loi.

La mise en place du **RSI (Régime Social des Indépendant)** mais surtout de l'**ISU (Interlocuteur Social Unique)** n'illustrent que trop bien les difficultés de déploiement d'une réforme pourtant légitime et admise par tous. Si les intentions initiales étaient parfaitement louables les concernant, puisqu'il s'agissait d'alléger les démarches administratives des cotisants, le résultat ne fût, loin sans faut, pas à la hauteur des attentes. Plus de deux ans après leur mise en place, le Médiateur de la République a pu constater que « cette réforme avait généré des problèmes pour environ 100 000 cotisants, soit 6 % des assurés concernés » * et d'innombrables dysfonctionnements administratifs pesant sur les prestations sociales des assurés et l'appel des cotisations.

Pourtant, force est de constater que, malgré une décision politique rapide, **le RSI fut mis en place efficacement et de manière plutôt réussie**. C'est bien l'instauration de l'ISU qui fut fatal au sort du RSI. Alors que ce dernier devait déjà digérer tous les changements, le déploiement de l'ISU donna lieu à une opération complexe engendrant une désorganisation rarement connue jusqu'alors dans les organismes sociaux. A ce niveau, l'Institut de la Protection Sociale souhaite attirer l'attention tant sur **l'originalité comme la légitimité des régimes de TNS** que sur de **nouvelles pistes de simplification du mode de gestion** qui permettront, espérons le, de ne pas voir se répéter certaines des erreurs commises.

**Le Journal du Médiateur de la République (mai-juin 2010), page 3*

Des pistes de réforme concrètes

Trois à quatre fois par an, l'Institut de la Protection Sociale se donne pour mission de lancer le débat sur une thématique forte et d'appuyer son discours à partir d'une série de recommandations de réformes concrètes tant sur le plan juridique que fiscal.

En janvier 2012, l'IPS propose **5 recommandations** en réponse aux difficultés liées au régime des travailleurs non-salariés (TNS), à la rémunération et au statut du dirigeant d'entreprise et aux contrats de prévoyance prévus pour les TNS.

Les membres de l'Institut de la Protection Sociale

L'Institut de la Protection Sociale est constitué aujourd'hui d'une vingtaine de membres qui, pour l'essentiel, sont des professionnels expérimentés de la protection sociale. Leur volonté est de se réunir régulièrement, par groupes de travail, pour faire partager leurs questions et leurs idées sur le modèle de protection sociale de demain. Ces réunions ont deux objectifs : identifier les problèmes des règles applicables aux entreprises et à leurs dirigeants, et proposer des recommandations pour renforcer la pérennité de notre modèle social.

Liste des personnalités-membres de l'Institut de la Protection Sociale (au 17/01/2012)

Alain Cheval, FRANCE DEFI	Guy Sabrié, FACTORIELLES
Alain Clisson, SAPEG	Jean-Paul Messié, BECOUZE ET ASSOCIES
Benoît Desbois, EURUS FRANCE	Jean-Pierre Fernandez, CABINET FERNANDEZ
Bernard Roland, FACTORIELLES	Louis-Marie Chiron, BDO
Bruno Chrétien, FACTORIELLES	Luc Williamson, GRANT THORNTON LYON
Bruno Rozan, CONSEIL ET MANAGEMENT	Martine Lacrau Lacrouts, EXCO FIDUCIAIRE DU
Claude Staron, SECA FOREZ - Réseau ABSOLUCE	SUD OUEST
Claude Villain, SOREGOR	Pierre-Henri Vives, ACTITUDE
Christian Einhorn, MAZARS	Rolland Nino, SOVEC (Président)
Daniel Bry, FITECO	Serge Anouchian, GIFEC
David Brenot, SOVEC BERTIN VALENCE	Serge Zenou, AXIOME MONTPELLIER
Franck Thiery, SELARL AUSSE DAT	Thierry Barnet, SOFIREX
Gérard Piot, CABINET PIOT	Vincent Fourquet, ACTIF CONSEIL Associés
Sophie Grea-Guigon, FACTORIELLES	

Relations presse

Agence SHAN

Olivier DURBIZE

Tél : 01 42 86 82 48

Mob : 06 13 27 31 02

Email : olivier.durbize@shan.fr

Web : www.shan.fr